

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 16 juillet 2010 à 17 h et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2010
- 3.0 Comptes à payer et comptes payés
- 4.0 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 5.0 Administration
 - 5.1 Surplus accumulé non-affecté – Affectation
 - 5.2 Refinancement du règlement numéro 99-439 et financement du règlement numéro 2008-524
 - 5.3 Emprunt par billet concernant le refinancement du règlement numéro 99-439 et le financement du règlement numéro 2008-524
 - 5.4 Avis de motion – Règlement numéro 2010-554 visant à décréter la rénovation de l'hôtel de ville, l'acquisition d'immobilisations et de biens meubles, un emprunt de 150 000 \$ ainsi qu'une taxe permettant le paiement dudit emprunt
- 6.0 Urbanisme
 - 6.1 Adoption – Premier projet de règlement numéro 2010-552 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé

6.2 Avis de motion – Règlement numéro 2010-553 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2006-499 tel qu'amendé afin de modifier les objectifs et critères applicables à l'architecture et la volumétrie des bâtiments ainsi qu'aux matériaux de revêtements extérieurs et aux couleurs

6.3 Avis de motion – Règlement numéro 2010-555 modifiant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé

7.0 Travaux publics

7.1 Approbation – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire

8.0 Correspondance

8.1 Certificat de conformité de la MRC des Pays-d'en-Haut – règlement numéro 2009-540

9.0 Deuxième période de questions

10.0 Autres sujets

11.0 Levée de la séance

2010-07-078 1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse l'item autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-079 2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2010**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2010 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF ;

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 juin 2010 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-080

3.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

POUR CE MOTIF ;

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 16 juillet 2010 au montant de 432 992.27 \$ dont :

- 50 067.52 \$ sont des comptes à payer;
- 382 924.75 \$ sont des comptes payés.

Adoptée à l'unanimité

4.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

5.0 **ADMINISTRATION**

2010-07-081

5.1 **SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ – AFFECTATION**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a mandaté la firme d'ingénierie Mirtec pour effectuer les prévisions budgétaires préliminaires concernant les travaux de réfection d'une partie du réseau routier;

CONSIDÉRANT que les frais d'honoraires professionnels en génie civil n'ont pas été budgétés pour l'exercice financier 2010;

CONSIDÉRANT que la dépense nette associée à ce mandat est de 10 302.07 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

AFFECTE un montant de 10 302.07 \$ de son surplus accumulé non-affecté pour défrayer le coût de cette dépense;

AUTORISE la trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-082

5.2 **REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 99-439 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-524**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au refinancement du règlement numéro 99-439 et au financement du règlement numéro 2008-524;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt de 956 400 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 99-439 et 2008-524, au prix de 100 %, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

101 900 \$	3.47 %	22 juillet 2011
106 000 \$	3.47 %	22 juillet 2012
110 500 \$	3.47 %	22 juillet 2013
115 000 \$	3.47 %	22 juillet 2014
523 000 \$	3.47 %	22 juillet 2015

ACCEPTE que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-083

5.3 **EMPRUNT PAR BILLET CONCERNANT LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 99-439 ET LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-524**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Estérel souhaite emprunter par billet un montant total de 956 400 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de
99-439	349 400 \$
2008-524	607 000 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 956 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 99-439 et 2008-524 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 22 juillet 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	101 900 \$
2012.	106 000 \$
2013.	110 500 \$
2014.	115 000 \$
2015.	119 800 \$ (à payer en 2015)
2015.	403 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville d'Estérel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 juillet 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2008-524, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

Avis de
motion

5.4 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-554 VISANT À DÉCRÉTER LA RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE, L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS ET DE BIENS MEUBLES, UN EMPRUNT DE 150 000 \$ AINSI QU'UNE TAXE PERMETTANT LE PAIEMENT DUDIT EMPRUNT**

Avis de motion est donné par Madame Joëlle Berdugo Adler à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement visant à décréter la rénovation de l'hôtel de ville, l'acquisition d'immobilisations et de biens meubles, un emprunt de 150 000 \$ ainsi qu'une taxe permettant le paiement dudit emprunt.

Madame Joëlle Berdugo Adler demande également une dispense de lecture, tel que prévu aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

6.0 **URBANISME**

2010-07-084

6.1 **ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-552 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 juin 2010;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOpte le premier projet de règlement numéro 2010-552 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

6.2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-553 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2006-499 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LES OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À L'ARCHITECTURE ET LA VOLUMÉTRIE DES BÂTIMENTS AINSI QU'AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS ET AUX COULEURS**

Avis de motion est donné par Monsieur Roger Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement numéro 2010-553 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2006-499 tel qu'amendé afin de modifier les objectifs et critères applicables à l'architecture et la volumétrie des bâtiments ainsi qu'aux matériaux de revêtements extérieurs et aux couleurs.

Monsieur Roger Martel demande également une dispense de lecture, tel que prévu aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Avis de motion

6.3 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-555 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-496 TEL QU'AMENDÉ**

Avis de motion est donné par Madame Joëlle Berdugo Adler à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement visant à modifier le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin d'établir les modalités d'émission d'un certificat d'autorisation pour une piscine, un spa et un mur de soutènement.

Madame Joëlle Berdugo Adler demande également une dispense de lecture, tel que prévu aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

7.0 **TRAVAUX PUBLICS**

2010-07-085

7.1 **APPROBATION – PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE**

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention doit être entériné par une résolution du Conseil;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'intervention préparé par Monsieur Robert Laurin, ingénieur.

Adoptée à l'unanimité

8.0 **CORRESPONDANCE**

8.1 **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-540**

9.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

10.0 **AUTRES SUJETS**

2010-07-086

11.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 18 h 13, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).